

RÉSOLUTION GÉNÉRALE (PERSONNE MORALE)

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL d'une résolution du conseil d'administration de _____ tenue à son siège social le _____ jour de _____ deux mille _____.

Objet : Nomination d'un représentant autorisé

ATTENDU QUE (Nom de la personne morale) est membre de la Caisse _____ (ci-après la « Caisse ») dont l'adresse est _____ ;

ATTENDU QUE la Caisse tient à l'occasion une assemblée annuelle ou extraordinaire aux fins de délibérer et de prendre des décisions sur divers sujets.

PAR CONSÉQUENT, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de :

- (1) **AUTORISER** _____ à assister à toute assemblée annuelle ou extraordinaire de la Caisse à titre de représentant dûment autorisé de _____, avec plein pouvoir d'intervenir et d'exercer le droit de vote de la personne morale à l'occasion de ces assemblées ou lors de toute reprise suivant un ajournement de celles-ci;
- (2) **AUTORISER** _____ à proposer un candidat à un poste de dirigeant de la Caisse et à signer l'avis de candidature requis à cet effet.

Cette résolution prend effet à compter de la date de sa signature jusqu'à sa révocation ou sa modification expresse. Toute modification concernant ce ou ces représentant(s) ne sera toutefois opposable à la Caisse qu'à compter du moment où elle aura reçu un avis écrit à cet effet.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Signé à _____, ce _____ jour de _____ deux mille
_____.

Secrétaire

AVIS

Noter que selon l'article 5.6 du Règlement de régie interne de la Caisse, le représentant d'une personne morale ne peut agir que pour un seul membre autre lui-même. Il doit produire, avant le début de l'assemblée, la résolution ou la procuration le nommant représentant.